



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt et le lundi vingt janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

14/01/2020

**Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.**

**Date d'affichage**

14/01/2020

**Excusés représentés : M. BAÏSSE (représenté par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).**

**Absents : Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme SALVAYRE, Mme ALIBERT et M. AUGÉ.**

**M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.**

**Délibération N°2020-17 : Constitution de servitude ENEDIS**

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « LEGAPOLE NOTAIRES TOULOUSE ROUTE D'ESPAGNE » titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE, 78 route d'Espagne, et cela à la demande de la société ENEDIS.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'ENEDIS demande la mise à disposition de terrains situés à MONTREDON LABESSONNIÉ sur les parcelles cadastrées section CM n° 130 et n° 136 afin d'installer des lignes électriques souterraines alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- AUTORISE la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur les parcelles situées à MONTREDON LABESSONNIÉ, cadastrées CM n° 130 et 136 ;

- RATIFIE la convention du 23 mars 2017 ;
- MANDATE le Maire à la signature de tous actes permettant la constitution de servitude dans les conditions de la convention et leur publication avec faculté de subdéléguer.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

